

SEANCE DU 18 décembre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle
IMMER Alain	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne procuration à OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
-------------	----------------	-------------------

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 804 Foyer socio-culturel « Le Clos », Installation d'une alarme de type 4

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la visite de la CCS (Commission Communale de Sécurité) du 11 décembre 2023, au Foyer « Le Clos », établissement recevant du public.

Monsieur le Lieutenant Abdelkader Daret du SDIS, Madame la Majore MALBRANCQ Magali, commandante à la Gendarmerie d'Hettange-Grande, M. IMMER Alain et M. SIVÉC Jean, adjoints au Maire ainsi que Monsieur le Maire, ont participé à cette commission.

Il s'agit d'une visite périodique réalisée tous les 5 ans.

Au titre des prescriptions établies lors de la visite, la commune doit protéger le Foyer par l'installation d'une alarme incendie de type 4.

Monsieur le Maire, propose de répondre dans les meilleurs délais à cette prescription et de demander deux à trois devis et d'inscrire cette dépense au budget 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et pouvoirs **autorise** :

- Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès d'entreprises compétentes en la matière,
- Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles de couvrir une partie de cet investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 décembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la Mairie le 20/12/2023

Le Maire,

